



Tableau de Bord des Risques liés à la Légalité du Bois: Gabon

Date du projet: Septembre 2024

RÉSUMÉ DES RISQUES DE LÉGALITÉ

Score de Risque: 86,9 (risque plus élevé^a)¹

État de conflit: NON

Restriction à l'exportation de grumes et/ou de bois scié en vigueur: OUI²

Règlement sur les importations en vigueur: NON

- Les produits du bois constituent le deuxième poste d'exportation du Gabon en termes de valeur, juste derrière l'industrie minière et gazière.
- Malgré un cadre législatif solide pour la gestion des forêts, l'exploitation illégale des forêts est toujours considérée comme très répandue au Gabon. Le coup d'État militaire qui a eu lieu au Gabon en 2023 () a d'abord fait craindre que l'instabilité politique ne compromette les cadres de durabilité et de gouvernance (), notamment les engagements antérieurs visant à obtenir la certification de toutes les concessions forestières d'ici à 2025, et la capacité à mener des audits indépendants sur le terrain.
- Le système Gabonais TraCer a été développé pour assurer la traçabilité du bois entrant dans la Zone Spéciale d'Investissement (ZSI) de Nkok, qui traite la majorité du bois Gabonais, mais des questions ont été soulevées quant à sa capacité à soutenir une diligence raisonnable solide nécessaire pour la conformité à l'EUTR. En octobre 2023, le Gabon s'est engagé à faire passer l'ensemble de son secteur forestier au Système National de Traçabilité du Bois au Gabon (SNTBG), qui vise à suivre tous les produits du bois, de la souche au port, ainsi qu'à mettre les principales données forestières à la disposition du public par voie électronique.
- Les ONG continuent de faire état d'illégalités dans l'ensemble du secteur, d'une corruption généralisée et de la vente de bois illégal sur les marchés internationaux.
- Il n'y a actuellement pas de contrôleur forestier indépendant mandaté ; par conséquent, les informations sur le respect de la législation nationale par les entreprises sont limitées.
- Les partenaires commerciaux continuent d'indiquer qu'ils importent au moins \$8 millions de dollars de grumes du Gabon, malgré l'interdiction d'exporter des grumes depuis 2010. Au cours des trois dernières années, la Chine a considérablement réduit ses importations de grumes, mais la République Dominicaine a augmenté ses importations de grumes de plus de 400 % entre 2020 et 2022 (évaluées aujourd'hui à plus de \$6 millions de dollars).
- Au cours des quinze dernières années, le Gabon a déplacé ses partenariats commerciaux des opérateurs Européens vers les opérateurs Asiatiques, principalement Chinois. Cette tendance s'est inversée au cours des trois dernières années, avec un léger rebond du marché Européen. Le Gabon est désormais l'une des destinations les plus importantes pour les investissements Chinois dans le secteur forestier en Afrique.
- Malgré la réorientation du commerce vers l'Asie, le bois provenant du Gabon peut être utilisé dans des produits fabriqués en Chine, au Viêt Nam et en Inde avant d'être réexporté vers les marchés Européens et Américains.

PROFIL COMMERCIAL DES PRODUITS FORESTIERS^{b,c,3}

Total des importations (2021): \$40,03 millions de dollars

Total des exportations (2021): \$885,74 millions de dollars. \$295,35 millions de dollars (33 %) déclarés comme exportés vers des « marchés réglementés ».^d

RÉSUMÉ DES RISQUES LES PLUS ÉLEVÉS AU NIVEAU DES PRODUITS

Exportations - Principaux produits exportés vers les États-Unis en 2019 Valeur⁴

- Placage (HS4408)
- Contreplaqué (HS4412)
- Meubles en bois - Bureau (HS940330)
- Traverses (HS4406)
- Marqueterie (HS4420)

Les exportations de grumes, de boules et de grumes coupées à travers sont interdites depuis 2011.⁵ Le Gabon a interdit l'exportation de moabi, d'ozigo et de kevazingo au moins depuis avril 2019, mais à partir de septembre 2024, les exportations de kevazingo pourront être autorisées dans certaines circonstances.^{e,6,7}

RÉSUMÉ DES RISQUES LES PLUS ÉLEVÉS AU NIVEAU DES ESPÈCES

L'exploitation forestière et le commerce illégaux touchent de nombreuses espèces de bois, mais les espèces de grande valeur - souvent rares et menacées - qui sont protégées par des réglementations en matière d'exploitation et/ou de commerce sont une cible privilégiée et présentent un risque élevé d'illégalité. Les espèces suivantes sont actuellement ou ont été récemment protégées au Gabon.

Espèces inscrites à la CITES (annexe II):⁸

- **Bois de rose** (*Dalbergia* spp)
- **Bubinga ou kevazingo** (*Guibourtia* spp.), y compris **Guibourtia demeusei**, **G. pellegriniana** et **G. tessmannii**
- **Bois de rose africain, padouk** (*Pterocarpus* spp. y compris *Pterocarpus soyauxii* et *P. tessmannii*)
- **Khaya, acajou africain** (*Khaya* spp., y compris *Khaya ivorensis* et *K. senegalensis*)
- **Doussie** (*Afzelia* spp. dont *Afzelia bella*, *A. bipindensis* et *A. pachyloba*)
- **Le padouk** (*Pterocarpus* spp, *Pterocarpus erinaceus* et *Pterocarpus tinctorius*) a été ajouté en novembre 2022. Le bois abattu avant le 27 novembre 2023 peut être exporté sans ACNP.⁹

Espèces interdites:^{10,11,12}

- **Afo ou Ovoga** (*Poga oleosa*)
- **Andok** (*Irvingia gabonensis*)
- **Bubinga ou Kevazingo** (*Guibourtia* spp.), bien qu'après septembre 2024, une certaine récolte puisse être autorisée dans certaines circonstances.
- **Douka ou Makoré** (*Tieghemella africana*)
- **Moabi** (*Baillonella toxisperma*)
- **Ozigo** (*Dacryodes buettneri*)

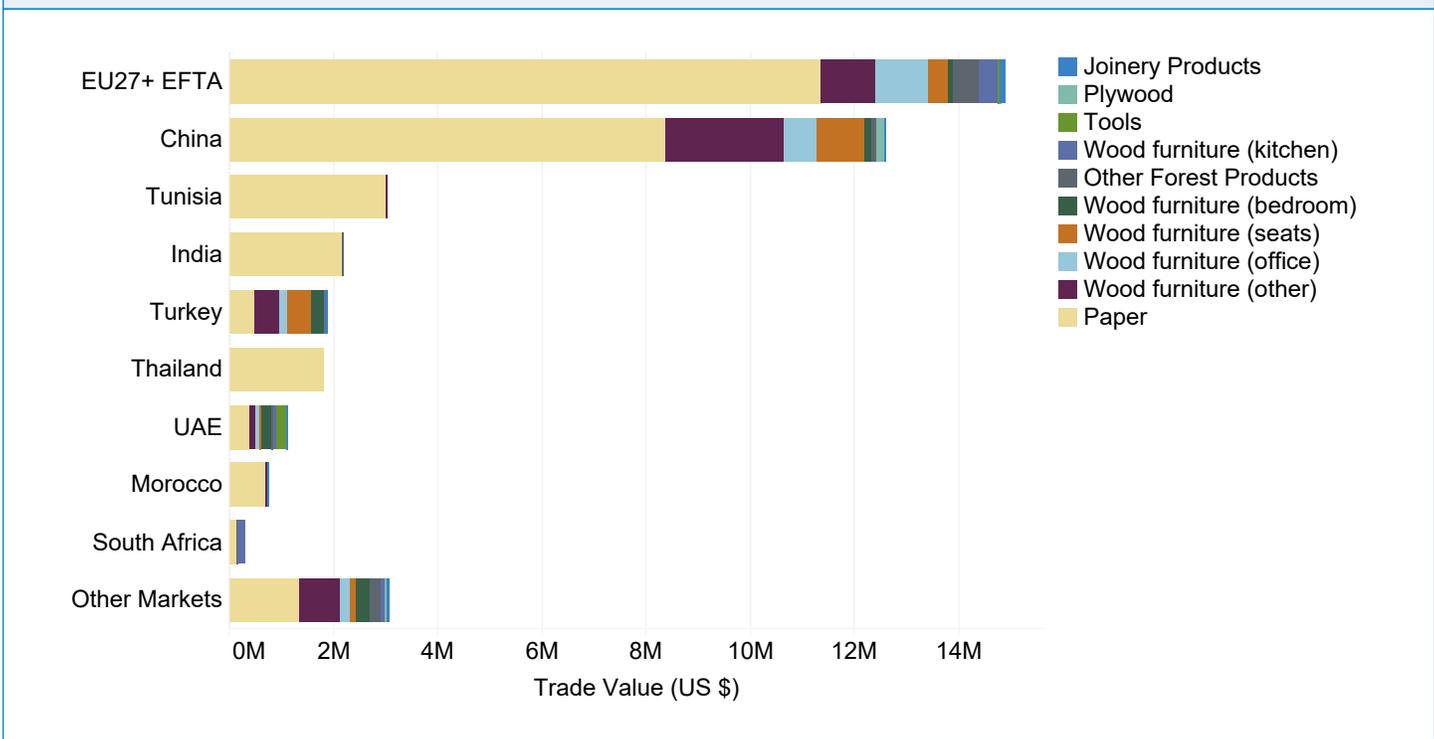
Autres espèces à haut risque à noter:¹³

- **Seul** (*Rhodognaphalon brevicuspe*)

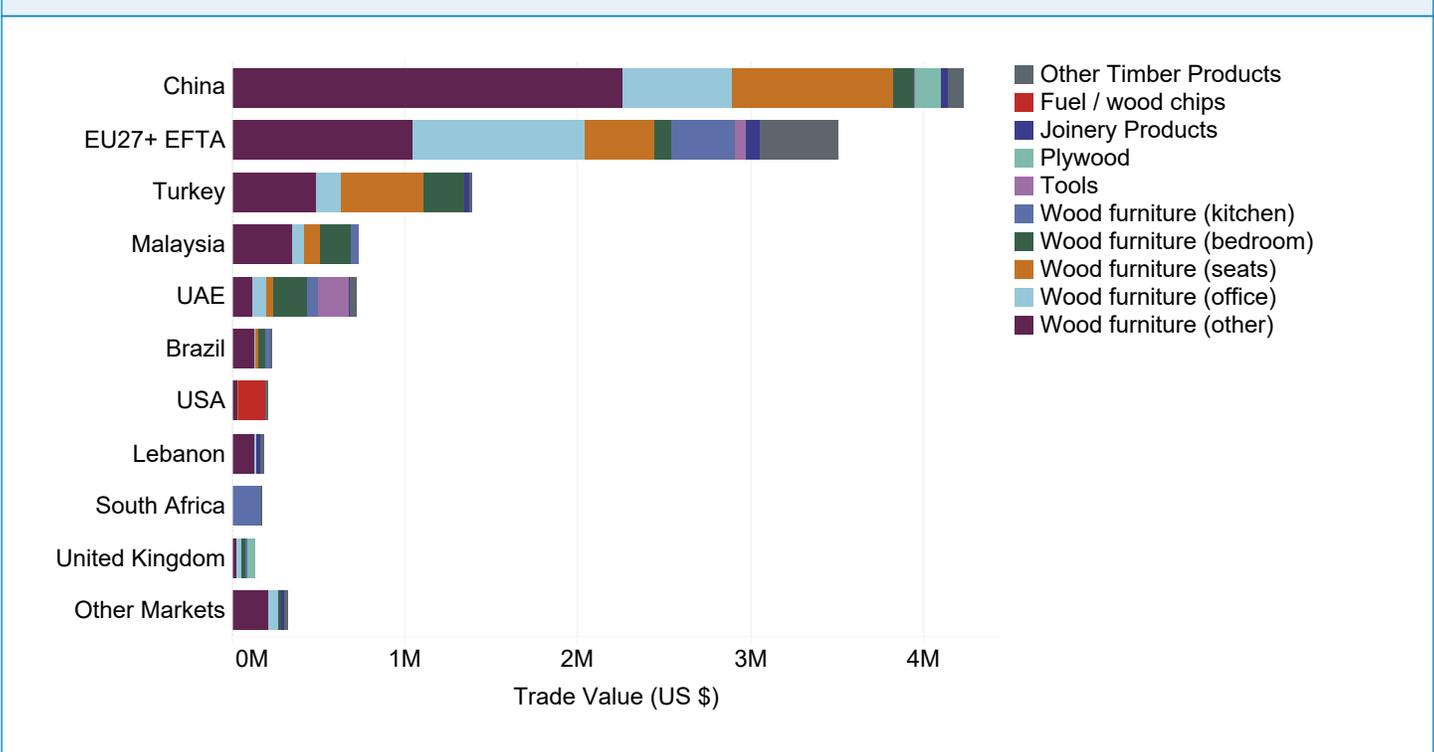
- **Azobe** (*Lophira alata*)
- **Bahia** (*Mitragyna ledermannii*)
- **Bilinga** (*Nauclea diderrichii*)
- **Bodioa** (*Anopyxis klaineana*)
- **Bosse** (*Guarea* spp.)
- **Dibetou** (*Lovoa trichilioides*)
- **Khaya** (*Khaya ivorensis*, *Khaya senegalensis*)
- **Okoumé** (*Aucoumea klaineana*)
- **Sapele** (*Entandrophragma cylindricum*)
- **Sipo** (*Entandrophragma utile*)
- **Tiama** (*Entandrophragma angolense*, *Entandrophragma congoense*)
- **Zingana** (*Microberlinia brazzavillensis*)

Toutes les exportations de bois feuillus tropicaux doivent être considérées comme présentant un risque élevé sur la base du risque global de légalité au Gabon. Une certification robuste par une tierce partie peut être considérée comme un outil permettant d'atténuer ce risque élevé, mais ne doit pas constituer en soi une mesure de diligence raisonnable suffisante en matière de légalité.

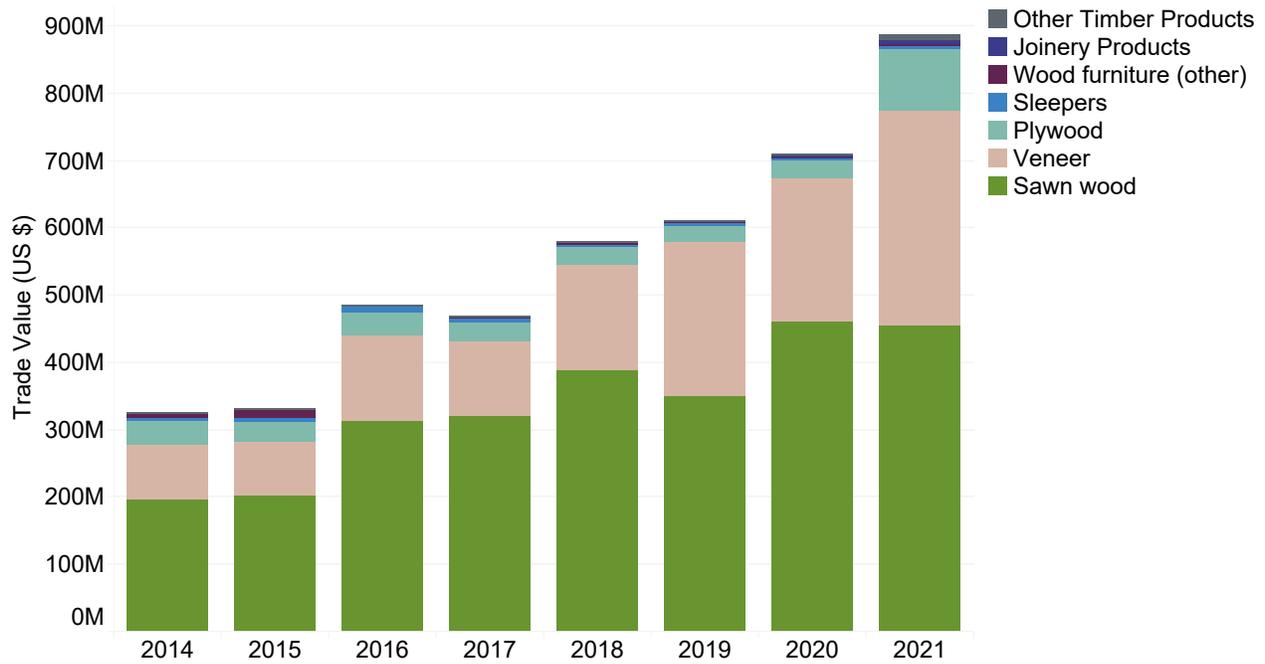
IMPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS DU GABON, TELLES QUE DÉCLARÉES PAR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX (2022)¹⁴



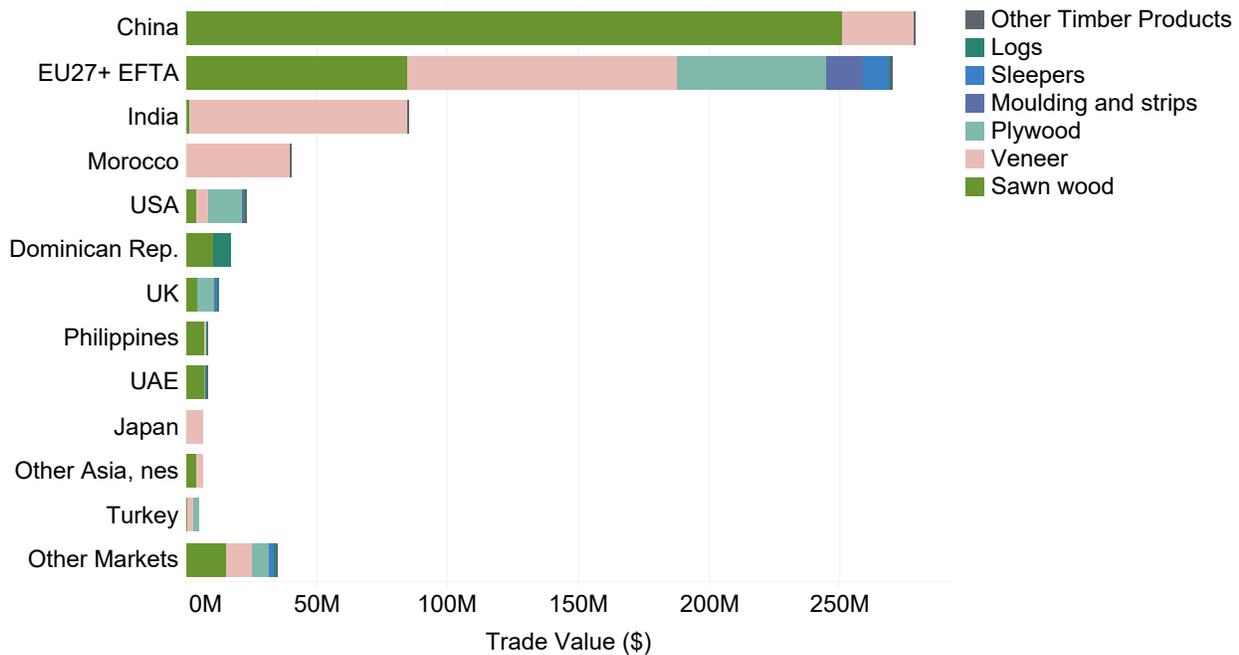
IMPORTATIONS DE PRODUITS DU BOIS DU GABON, TELLES QUE DÉCLARÉES PAR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX (2022)¹⁵



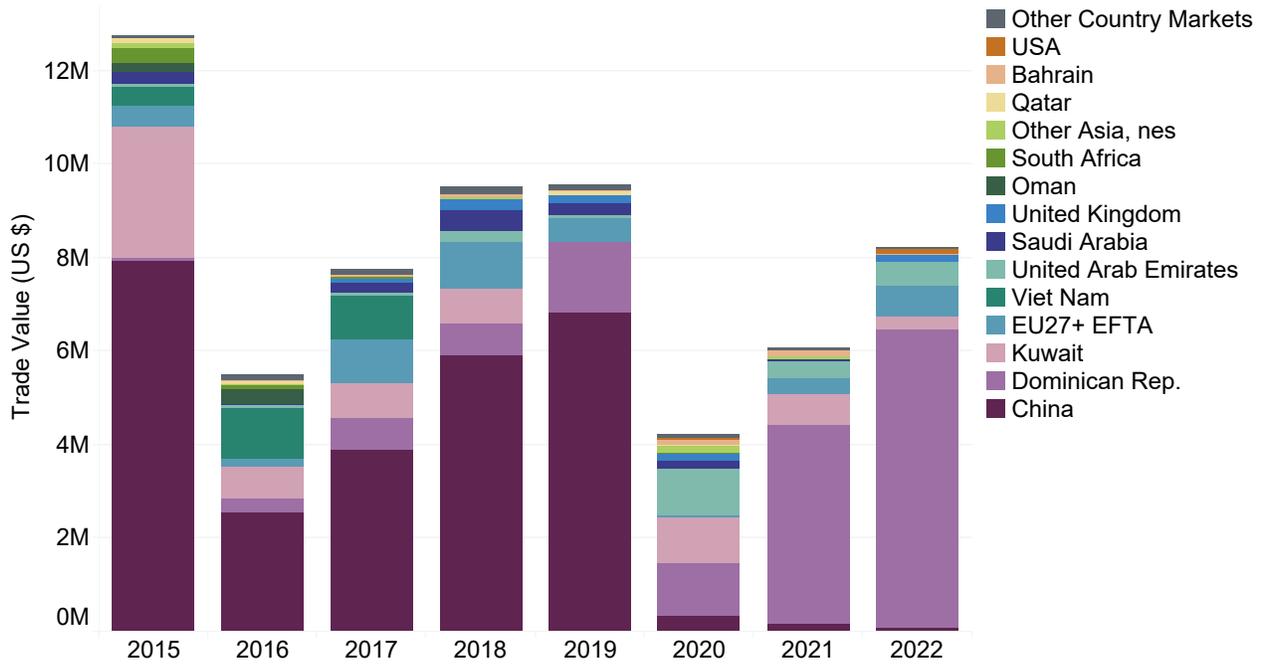
EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS DU GABON, PAR PRODUIT, TELLES QUE DÉCLARÉES PAR LE GABON (2014 - 2021)¹⁶



EXPORTATIONS DE PRODUITS DU BOIS DU GABON, TELLES QUE RAPPORTÉES PAR LE GABON (2021)¹⁷

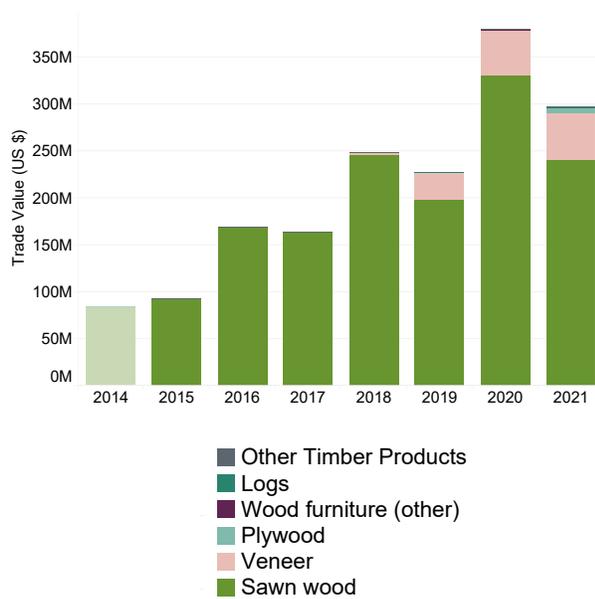


EXPORTATIONS À HAUT RISQUE : IMPORTATIONS DE GRUMES EN PROVENANCE DU GABON AU COURS DES ANNÉES OÙ LE GABON A ÉTÉ SOUMIS À UNE RESTRICTION ACTIVE DES EXPORTATIONS DE GRUMES, TELLES QUE DÉCLARÉES PAR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX (2015 - 2022)¹⁸

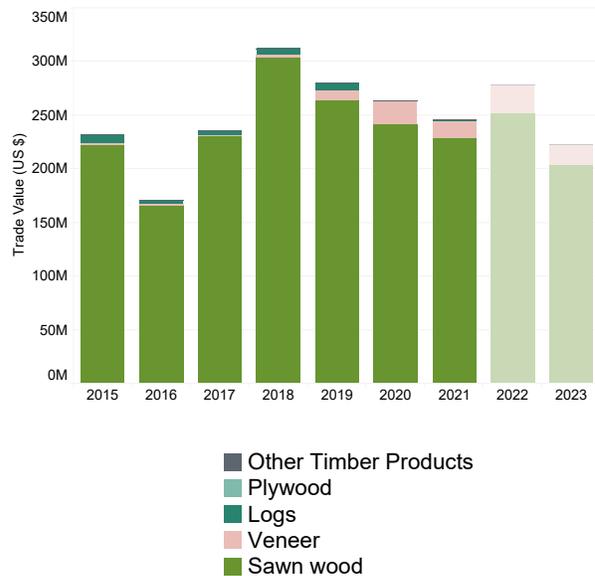


COMMERCE AVEC LA CHINE, AVEC DES PREUVES DE DISPARITÉS DANS LES RAPPORTS¹⁹

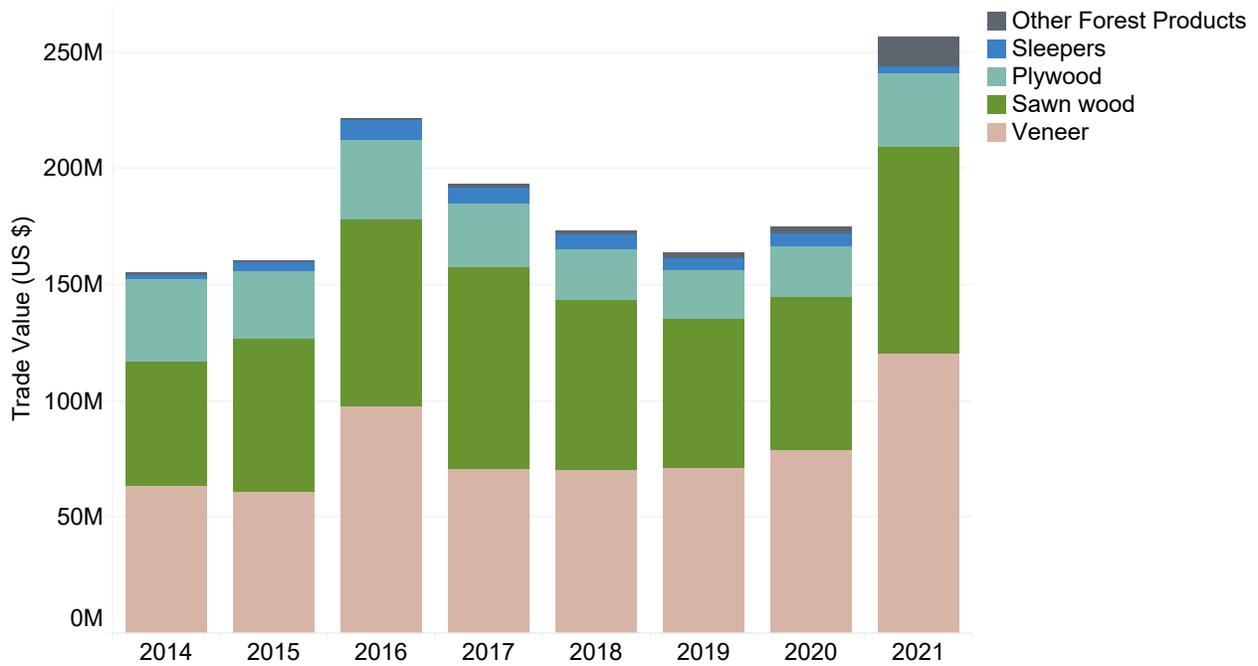
Exportations déclarées de produits du bois du Gabon vers la Chine (2014-2021)



Importations de produits du bois Gabonais déclarées par la Chine (2014-2023)

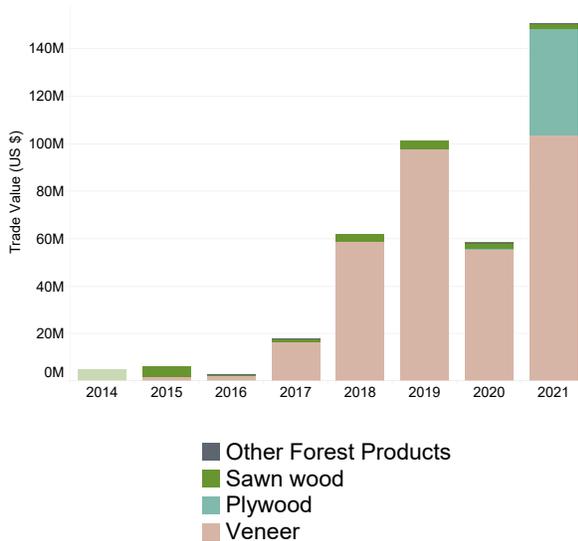


EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS DU GABON VERS L'UE27+ AELE TOUS PRODUITS FORESTIERS (2014- 2021)²⁰

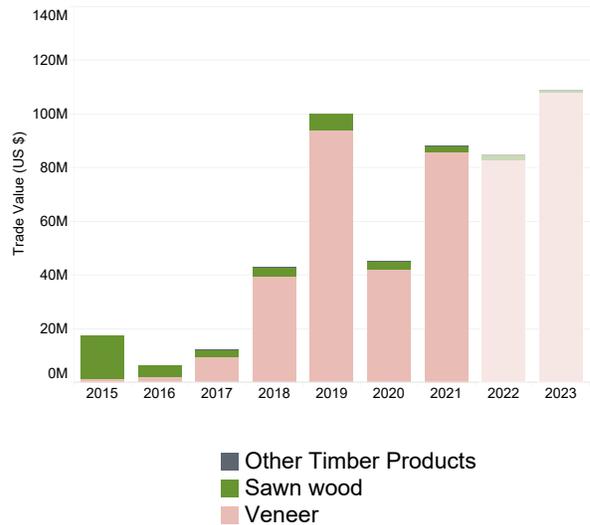


COMMERCE AVEC L'INDE, AVEC DES PREUVES DE DISPARITÉS DANS LES RAPPORTS²¹

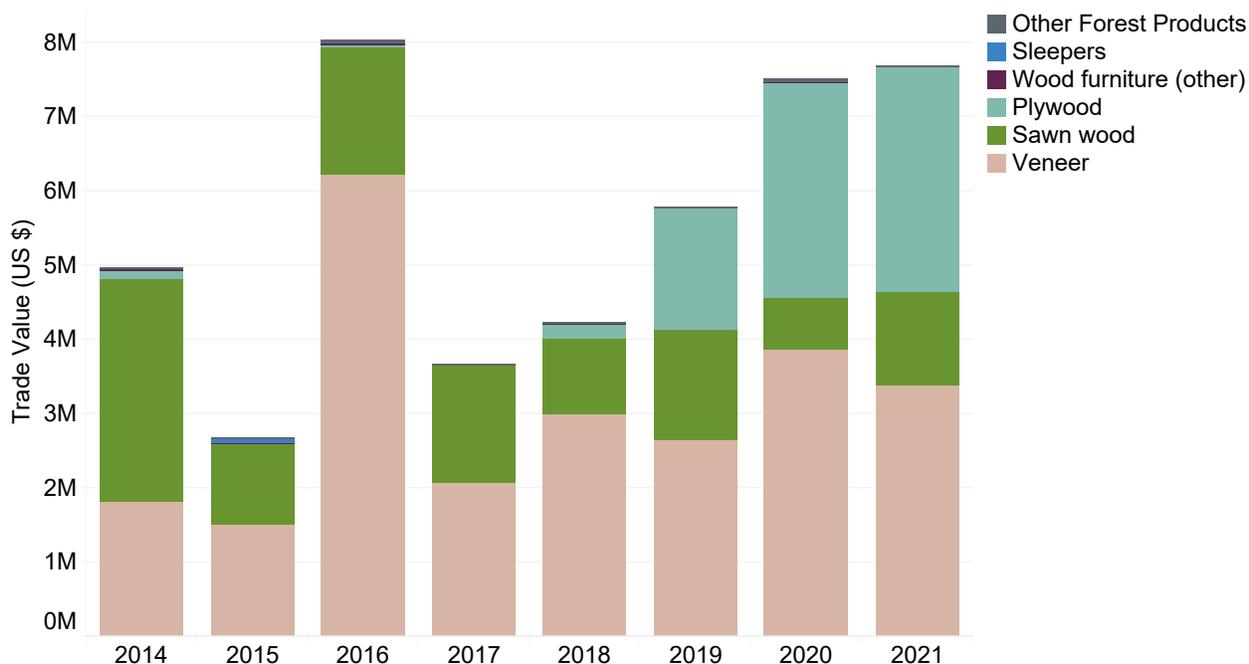
Exportations déclarées de produits du bois du Gabon vers l'Inde (2014-2021)



Importations déclarées par l'Inde de produits du bois du Gabon (2014-2023)



EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS DU GABON VERS LES ÉTATS-UNIS, TELLES QUE DÉCLARÉES PAR LE GABON (2014- 2021)²²



SECTEUR FORESTIER

Zone forestière: 24,7 millions d'hectares²³ (21% protégés)²⁴

Taux de déforestation: 0,078 % par an²⁵

Gestion des forêts (depuis 2015):²⁶

- 3,5 millions d'hectares appartenant à l'État (100%)

Forêts certifiées:

- Certification FSC : 2,24 millions d'hectares (2024)²⁷
- Certification PEFC : 892 mille ha (2023)²⁸
- Certification FSC et PEFC : 597 mille ha (2023)²⁹

Production nationale (2022):³⁰

- Grumes : 2,92 millions de m3 (2022)
- Sciages : 1,03 million de m3 (2022)
- Bois de chauffage : 1,07 million de m3 (2022)
- Placage : 465 mille m3 (2022)
- Contreplaqué : 84 mille m3 (2022)
- Charbon de bois : 25 000 tonnes métriques (2022)

LÉGALITÉ DU BOIS

Le Gabon est une nation Africaine relativement petite (30^{ème} en taille en Afrique), avec une population nationale de seulement 2,5 millions d'habitants, soit moins de 10 habitants par kilomètre carré en moyenne.³¹ Le Gabon abrite le système écologiquement important de la forêt tropicale du Congo, qu'il partage avec ses voisins, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et la République du Congo : Cameroun, Guinée Equatoriale et République du Congo. La forêt tropicale Congolaise est le deuxième plus grand système forestier connecté au monde (dépassé seulement par l'Amazonie).³² Grâce à une couverture forestière estimée à 88 % de la masse continentale nationale (environ 23,5 millions d'hectares), les forêts Gabonaises sont équivalentes en taille aux forêts de la République du Congo et plus grandes que celles du Cameroun.³³

- **Malgré un cadre législatif solide pour la gestion des forêts, l'exploitation illégale des forêts est toujours considérée comme très répandue au Gabon. Le coup d'État militaire qui a eu lieu au Gabon en 2023 a d'abord fait craindre que l'instabilité politique ne compromette les cadres de durabilité et de gouvernance, tels que les engagements**

antérieurs visant à obtenir la certification de toutes les concessions forestières d'ici à 2025 et la capacité à mener des audits indépendants sur le terrain.

En septembre 2023, immédiatement après le coup d'État, l'Union Européenne a exprimé des inquiétudes quant à la possibilité d'exercer une diligence raisonnable tout au long de la chaîne d'approvisionnement en bois du Gabon. En particulier, elle s'est demandé s'il était possible de réaliser des audits et des contrôles sur place au Gabon par les opérateurs de l'UE, en tant que partie intégrante de l'atteinte du risque négligeable, afin de prouver le respect de l'EUTR tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'UE a indiqué que la situation serait suivie de près. En septembre 2024, la junte Gabonaise a assoupli les règles relatives à l'arbre rare qu'est le kevazingo, autorisant l'exploitation forestière sous certaines conditions.

En 2001, le pays a adopté un Code Forestier (Loi N°016/2001) qui a fait de la « durabilité » la pierre angulaire des objectifs de gestion forestière et qui est depuis lors considéré comme l'une des lignes directrices réglementaires exemplaires pour la foresterie durable en Afrique Centrale.³⁴ La nouvelle loi divise la forêt Gabonaise en deux catégories principales :

1. Le **domaine forestier permanent**, y compris les concessions sous-traitées par l'État mais utilisées et gérées par des particuliers ou des entreprises, et les forêts de protection préservées pour les parcs nationaux ; et
2. Le **domaine forestier rural**, qui consiste en des forêts en libre accès pour les communautés locales.³⁵

Le code forestier définit également un cadre contractuel, qui est devenu automatiquement applicable à tous les opérateurs en 2006 et qui sert de lignes directrices dans lesquelles toutes les entités d'exploitation et de transformation du bois doivent opérer.³⁶ L'objectif du code est que tous les permis forestiers soient exploités comme des concessions forestières d'aménagement durable, connues sous le nom de concessions forestières d'aménagement durable (CFAD). La loi prévoit également une période de transition pour que les concessions développent des plans de gestion, des inventaires et des plans d'exploitation durable, pendant laquelle un permis est considéré comme une concession provisoire d'aménagement et d'exploitation appelée Convention Provisoire d'Aménagement et de l'Exploitation Forestier (CPAET).³⁷

En mars 2020, environ 15 millions d'hectares avaient été attribués en tant que concessions forestières à 40 entreprises,³⁸ avec une estimation de 1,7 million de m³ de bois extrait annuellement des concessions.³⁹ Environ 2,24 millions d'hectares sont certifiés par le Forest Stewardship Counsel (FSC) en 2024, 10,7 millions d'hectares sont des CFAD, exploités avec un plan de gestion durable, 1,5 million d'hectares seraient des CPAET, considérés comme étant dans une période de transition temporaire pendant que les plans de gestion sont développés et 1,3 million d'hectares ne sont pas encore gérés à l'heure actuelle.⁴⁰ En 2021, 53 forêts communautaires disposaient d'un plan de gestion valide, 50 autres étaient en cours d'élaboration et une centaine d'autres étaient à l'étude. On estime donc que les droits d'exploitation forestière couvrent environ 60 % des forêts nationales et 50 % du pays.⁴¹

L'exploitation commerciale du bois a commencé à la fin du 19^{ème} siècle et l'Okoumé (*Aucoumea klaineana*) a été introduit sur le marché international au début du 20^{ème} siècle.⁴² L'Okoumé est présent en plus petites quantités dans les pays voisins, mais on le trouve dans plus de 80 % des forêts Gabonaises.⁴³ En conséquence, le Gabon a fourni jusqu'à 90 % de l'Okoumé mondial,⁴⁴ tout en produisant également d'autres bois durs tels que l'acajou, l'azobé et le padouk.⁴⁵

Le Gabon a commencé à négocier un accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) avec l'Union Européenne (UE) en 2010, mais les progrès ont été signalés comme étant lents, avec des sessions de négociation limitées depuis 2011. En 2021, les négociations ont été interrompues à la demande du Gabon.⁴⁶

En 2017, le Gabon et l'Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale (CAFI) ont signé une lettre d'intention d'un montant de \$18 millions de dollars pour protéger les forêts du pays. La lettre d'intention vise à soutenir le Gabon dans l'élaboration d'un plan national d'utilisation des terres, d'un système de surveillance des forêts et dans l'amélioration de la gouvernance forestière. L'absence de plan national d'aménagement du territoire a entraîné un chevauchement des concessions pétrolières, minières et forestières qui, dans certains cas, empiètent également sur les zones protégées.⁴⁷ En 2019, le Gabon s'est engagé à obtenir la certification du Forest Stewardship Council (FSC) pour toutes les concessions forestières d'ici 2022, mais cet engagement a été reporté à 2025.^{48,49}

Le Gabon est dans la catégorie 2 du projet de législation CITES, ce qui signifie que sa législation est généralement considérée comme satisfaisant à une à trois des quatre exigences pour une mise en œuvre efficace de la CITES. Les rapports sur le commerce du bois inscrit à la CITES ne sont actuellement disponibles que jusqu'en 2022 inclus et excluent

donc les inscriptions CITES plus récentes d'*Azelia*, *Khaya* et *Pterocarpus* ; cependant, presque toutes les exportations du Gabon de bubinga / kevazingo (*Guibourtia tessmannii*) depuis 2020 ont été saisies ou confisquées, principalement importées par la Chine.^{50,51}

- **Les ONG continuent de faire état d'illégalités dans l'ensemble du secteur, d'une corruption généralisée et de bois illégal.**

Les activités illégales d'exploitation forestière, minière et de chasse commerciale continuent de représenter une menace. Les résultats d'une enquête sur l'illégalité dans le secteur du bois ont été publiés en 2011 et préparés par l'ONG Brainforest.⁵² L'évaluation de la menace que représente le crime organisé pour le Nigéria réalisée par l'ONUDC cite le Gabon comme source de commerce d'espèces sauvages, y compris de bois de rose.⁵³ En 2019, le rapport de l'Environmental Investigation Agency (EIA) - Toxic Trade - a présenté des preuves spécifiques d'illégalités à l'échelle du secteur, notamment l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et la corruption. Les illégalités spécifiques liées aux opérations du groupe Deji documentées dans le rapport comprennent l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et la corruption, ainsi que la surexploitation.⁵⁴ La série de vidéos « Raw Intelligence » produite par l'EIA indique que l'évasion fiscale et la corruption sont très courantes dans l'industrie du bois au Gabon.⁵⁵

Les mesures de répression prises par les autorités Gabonaises à l'encontre des sociétés d'exploitation forestière en 2017 ont mis au jour d'autres preuves d'illégalité dans le secteur, notamment l'abattage illégal d'espèces protégées.⁵⁶ En 2019, le président Gabonais a limogé le vice-président et le ministre des Forêts à la suite d'un scandale de contrebande de bois concernant la saisie et le vol de 300 conteneurs de bois de kevazingo, dont l'exportation est illégale.⁵⁷

En 2023, TraCer, le système de certification et de suivi de la traçabilité utilisé pour le bois transformé dans la zone économique spéciale (ZES) de Nkok a été brièvement suspendu par le Ministère des Eaux et Forêts en raison d'irrégularités, et un examen effectué par une autorité compétente de l'EUTR a soulevé des inquiétudes quant au manque d'informations accessibles au public et à la valeur ajoutée de processus de diligence raisonnable solides.⁵⁸ Sur le site, des inquiétudes ont été exprimées quant à l'efficacité du système à exclure le bois illégal et à l'implication continue de fonctionnaires corrompus.⁵⁹ En octobre 2023, le Gabon s'est engagé à faire passer l'ensemble de son secteur forestier à un système traçable et transparent, le Système National de Traçabilité du Bois au Gabon (SNTBG), qui vise à suivre tous les produits du bois, de la souche au port, ainsi qu'à mettre les principales données forestières à la disposition du public par voie électronique. Le SNTB comprend une application mobile, une application web et un géo-portail pour créer des enregistrements numériques de chaque étape de la chaîne d'approvisionnement et faire passer le secteur des permis papier aux permis numériques.

- **Il n'y a actuellement pas de contrôleur forestier indépendant mandaté ; par conséquent, les informations sur le respect de la législation nationale par les entreprises sont limitées.**

Les informations de source ouverte fournies par les Gabonais sur la production nationale et les exportations sont limitées. Il n'y a actuellement pas d'Observateur Indépendant de l'Application de la Loi Forestière et de la Gouvernance (OI-IGF) en place au Gabon (contrairement au Cameroun, à la République du Congo et à la République Démocratique du Congo).^f Pour cette raison, peu d'informations officielles sont disponibles sur le respect de la législation par les entreprises impliquées dans l'exploitation forestière industrielle sous licence dans le pays.

Malgré l'absence d'un observateur forestier indépendant mandaté au Gabon, des missions de surveillance des forêts ont été menées par l'organisation de la société civile Gabonaise Brainforest, en tant qu'observateur forestier indépendant non mandaté. Les rapports de terrain et les observations sont disponibles en ligne sur le portail Open Timber et montrent une série de préoccupations signalées en 2019 couvrant la récolte du bois, les droits d'exploitation, les processus de planification et de prise de décision et les préoccupations relatives à l'application de la loi.⁶⁰

- **Au cours des quinze dernières années, les opérateurs asiatiques, principalement Chinois, ont de plus en plus remplacé les partenaires commerciaux Européens dans le secteur forestier Gabonais, et le Gabon a été une destination clé pour les investissements Chinois en Afrique. Ces dernières années, cependant, les négociants Européens ont commencé à rattraper leur retard et à manifester un regain d'intérêt pour la région.**

Jusqu'à ces dernières années, les partenaires commerciaux Européens étaient de plus en plus remplacés par des entreprises Asiatiques. Historiquement, la France était un importateur international spécialisé dans le contreplaqué Gabonais en Okoumé.⁶¹ La Chine a commencé à importer des volumes importants de grumes Gabonaises à partir du milieu des années 1990. Une conséquence presque immédiate de cette nouvelle demande a été l'intensification des activités

d'exploitation forestière, la production nationale qui était d'environ 2 millions de m³ par an dans les années 1990 a doublé pour atteindre plus de 4 millions de m³ par an au cours des dernières années.⁶² Les investisseurs Chinois ont d'abord pénétré le marché Gabonais en rachetant plusieurs petites entreprises en difficulté financière⁶³ et ont ensuite obtenu des permis et des concessions de l'administration Gabonaise, apparemment au mépris des normes en vigueur.⁶⁴

Le Gabon est la première destination des investissements Chinois dans le secteur forestier en Afrique.⁶⁵ Le pays représente près de 23% des investissements approuvés dans le secteur forestier.⁶⁶ La gamme des essences extraites et exportées vers le marché Chinois s'est également élargie, des rapports suggérant que l'okan, le padouk, l'azobé et le moabi sont désormais demandés en Chine.⁶⁷ En 2011, les entreprises Chinoises⁶⁸ détenaient directement des droits sur environ 24% des forêts Gabonaises, dont plus de la moitié appartiennent à cinq entreprises seulement. En 2019, 74% de tous les permis forestiers ont été attribués à des entreprises Chinoises. Les concessions Chinoises sont particulièrement concentrées dans les régions du nord-est et du sud-ouest, la région du nord-est étant réputée pour son bois de grande valeur.

En outre, d'autres entreprises sont soutenues par des capitaux Chinois et peuvent expédier ensemble plus d'un million de m³ par an, soit 70% des exportations de bois du pays.⁶⁹

En 2010, le gouvernement a interdit les exportations de grumes afin d'encourager la transformation à valeur ajoutée au niveau national. Ces restrictions à l'exportation ont entraîné, en partie, une baisse de 59% de la production entre 2007 et 2012, mais dix ans plus tard, les exportations de bois de sciage, de placage et de contreplaqué avaient comblé l'écart.^{70,71} La demande Chinoise de grumes s'est déplacée vers d'autres pays Africains, mais entre 2000 et 2022, les exportations de grumes directement vers la République Dominicaine ont augmenté de 400%, remplaçant ainsi la Chine.⁷² L'interdiction d'exporter des grumes au Gabon, cependant, a souvent été citée par divers pays Africains et Asiatiques comme un modèle pour promouvoir la transformation intérieure.⁷³

Les importations Indiennes en provenance du Gabon, en particulier, de placage, ont rapidement augmenté depuis 2018, et les entreprises Indiennes ont investi massivement dans des installations au Gabon même, en s'installant dans des zones économiques spéciales et en construisant des scieries, des installations de séchage au four et des unités de fabrication de meubles, de placage et de contreplaqué.⁷⁴ Dans la Zone Economique Spéciale de Nkok, 17 des 96 investisseurs industriels en 2016 étaient Indiens. Les essences Gabonaises telles que l'Okoumé n'ont été acceptées que récemment par le marché Indien pour les panneaux et les placages, remplaçant les importations en provenance de pays tels que l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon.⁷⁵

- **Malgré l'augmentation des échanges avec l'Asie, le Gabon exporte toujours du bois vers l'Europe et il existe un risque que le bois provenant du Gabon soit utilisé dans des produits fabriqués en Chine, au Vietnam et en Inde, qui sont susceptibles d'entrer sur les marchés Européens et Américains.**

Si la Chine est le premier importateur de sciages du Gabon, en 2022, la France reste un marché d'exportation important pour le placage Gabonais (avec l'Inde).... Les autorités chargées de faire appliquer le règlement sur le bois de l'Union Européenne (RBUE) ont signalé quatorze infractions au RBUE en 2019 liées à des importations en provenance du Gabon.⁷⁶

Il est prouvé que l'industrie Indienne du meuble et de l'artisanat dépend de plus en plus des importations d'essences de bois à haut risque, y compris du bois provenant du Gabon, pour fabriquer des produits exportés vers les États-Unis, l'Union Européenne et l'Australie.⁷⁷

Dans ce contexte, les importateurs de bois Gabonais dans l'UE et aux États-Unis devraient mettre en place un solide système de diligence raisonnable. Ce système comprendrait notamment:

- Traçabilité complète du bois jusqu'à la concession et la souche ;
- Demande de renseignements sur la validité du document officiel présenté ;
- Évaluation sur le terrain des pratiques d'exploitation forestière par une tierce partie.

Une liste de rapports pertinents et des outils en ligne supplémentaires pour compléter ce rapport national sont également disponibles sur le site web d'IDAT Risk: <https://www.forest-trends.org/fptf-idat-home/>.

Lectures complémentaires essentielles:

1. Agence d'enquête environnementale. 2019. « Toxic Trade : La criminalité forestière au Gabon et en République du Congo et la contamination du marché Américain. » Agence d'investigation environnementale.
2. Weng, Xiaoxue, et al. 2014. « Le commerce du bois entre l'Afrique et la Chine : Divers modèles commerciaux appellent des réponses politiques spécialisées. » Centre pour la recherche forestière internationale.
3. Ndjimbi, Franck. 2018. « Etude sur la Transparence dans le Secteur Forestier au Gabon. Brainforest ».
4. Tendances forestières. 2014. « Commerce de produits forestiers entre la Chine et l'Afrique : Une analyse des statistiques d'importation et d'exportation ». Forest Trends. https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/imported/china-and-africa-report-letter_6-17-14pdf-pdf.pdf.
5. Tendances forestières. 2013. « Flux de bois feuillus tropicaux en Chine : Études de cas du bois de rose et de l'okoumé ». Forest Trends. https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/imported/tropical-hardwood-flows-in-china-v12_12_3_2013-pdf.pdf.
6. Une stratégie nationale et un plan d'action pour la gestion durable des espèces de Guibourtia au Gabon ont été élaborés dans le cadre du programme CITES sur les espèces d'arbres.⁷⁸ Une étude sur la production, la transformation, le transport, le commerce, le contrôle et la surveillance du Kévazingo au Gabon dans le cadre du même programme résume les systèmes de contrôle et de traçabilité en place, avec des recommandations pour améliorer les systèmes actuels.⁷⁹

D'autres informations d'actualité concernant la gouvernance forestière au Gabon sont disponibles à l'adresse suivante https://www.forest-trends.org/idad_countries/gabon/.

- ^a Les scores de risque reflètent l'évaluation des risques liés au bois de Preferred by Nature, qui mesure le risque d'illégalité dans 21 domaines juridiques pertinents pour la légalité du bois, ainsi que les scores de gouvernance nationale de Forest Trends, qui fournissent un score relatif moyen de risque de gouvernance et de corruption pour 211 pays dans le monde. Les scores de Preferred by Nature ont été inversés pour assurer la compatibilité avec les scores de gouvernance nationale de Forest Trends, où des scores plus élevés sont associés à des problèmes de gouvernance et de corruption plus importants. Une moyenne des scores de Preferred by Nature et de Forest Trends a été calculée pour 66 pays pour lesquels les deux scores sont disponibles à partir de 2021. Pour tous les autres pays, le score de risque reflète les scores de gouvernance nationale de Forest Trends. Les pays qui obtiennent un score inférieur à 25 sont considérés comme « à faible risque », les pays qui obtiennent un score compris entre 25 et 50 sont « à risque moyen » et les pays qui obtiennent un score supérieur à 50 sont « à risque élevé ». Il est important de noter qu'il est possible de s'approvisionner en bois illégal auprès d'un État bien gouverné à « risque faible » et qu'il est également possible de s'approvisionner en bois légal auprès d'un pays à « risque élevé ». En tant que tels, les scores de risque ne peuvent que donner une indication du niveau probable d'exploitation forestière illégale dans un pays et, en fin de compte, ils reflètent le risque que la corruption et la mauvaise gouvernance sapent l'État de droit dans le secteur forestier.
- ^b L'expression « produits forestiers » est utilisée pour désigner les produits du bois (y compris les meubles) ainsi que la pâte à papier et le papier. Il couvre les produits classés dans la nomenclature combinée aux chapitres 44, 47 et 48 et les produits d'ameublement au chapitre 94. Bien que l'expression « produits forestiers » soit souvent utilisée de manière plus large pour couvrir les produits non ligneux et non dérivés du bois, tels que les champignons, les plantes médicinales et les animaux sauvages, l'expression « produits forestiers » est utilisée dans le présent tableau de bord pour désigner les produits du bois ainsi que la pâte à papier et le papier.
- ^c Sauf indication contraire, toutes les statistiques commerciales et les données graphiques sur le commerce du Gabon proviennent de UN Comtrade, compilées et analysées par Forest Trends. Les graphiques et les statistiques de ce tableau de bord sont dérivés des données rapportées par le Gabon et des données rapportées au niveau mondial (c'est-à-dire, que les importations mondiales sont utilisées comme une approximation des exportations Gabonaises, et les exportations mondiales sont utilisées comme une approximation des importations Gabonaises).
- ^d Les marchés réglementés reflètent les pays et les juridictions qui ont développé des mesures opérationnelles pour restreindre l'importation de bois illégal. En 2021, il s'agissait des États-Unis, des États membres de l'Union Européenne (ainsi que du Royaume-Uni, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse), de l'Australie, du Canada, de la Colombie, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de la Corée du Sud et du Viêt Nam. Certaines mesures sont plus complètes que d'autres en termes de portée, de mise en œuvre et d'application.
- ^e Il n'est pas clair si l'interdiction de 2019 restreint l'exportation de tous les produits de ces espèces, ou seulement les produits du bois non transformés. Une source médiatique (Le Nouveau Gabon, 2016) a noté que le texte autorise l'exportation de ces espèces après « transformation tertiaire ». Cela maintiendrait presque certainement une interdiction sur l'exportation de grumes et de sciages, et potentiellement sur d'autres produits ligneux potentiels semi-transformés également.
- ^f Toutes les références à « l'UE + AELE » désignent les 27 États membres de l'Union Européenne (à partir de 2021), ainsi que le Royaume-Uni, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

- ¹ Tendances forestières. 2020. « Global Illegal Deforestation and Associated Trade (IDAT) Outil de données sur les risques liés à la déforestation illégale et au commerce associé au niveau mondial - Résumé des données et de la méthodologie ». Forest Trends. Consulté le 30 juin 2020. <https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2020/03/Methodology-for-ILAT-Risk-Data-Tool-Mars-2020.pdf>.
- ² Tendances forestières. 2024. « Restrictions connues à l'exportation de produits forestiers ». Forest Trends. Consulté le 17 septembre 2024. <https://www.forest-trends.org/known-forest-product-export-restrictions/>.
- ³ Division des statistiques des Nations unies. 2021. « UN Comtrade ». Division des statistiques des Nations Unies. Consulté le 15 juillet 2024. <https://comtrade.un.org/data/>.
- ⁴ Division des statistiques des Nations unies, « UN Comtrade ».
- ⁵ Forest Trends, "FPER".
- ⁶ Ibid.
- ⁷ Le Nouveau Gabon. 2016. « Le Gabon lève la suspension de l'exploitation du Kévazingo sous condition. Le Nouveau Gabon. Consulté le 30 juillet 2021. <https://www.lenouveaugabon.com/bois/2904-10195-le-gabon-leve-la-suspension-de-l-exploitation-du-kevazingo-sous-condition>.
- ⁸ PNUE. 2021. Le site Web de Species+. Nairobi, Kenya. Compilé par le PNUE-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni. Consulté le 13 août 2021. www.speciesplus.net.
- ⁹ 22ND Réunion du groupe d'experts / de la plateforme multipartite sur la protection et la restauration des forêts du monde (EUTR), 29 novembre 2023.
- ¹⁰ Fédération Européenne du Commerce du Bois. 2018. « Portail du commerce du bois – Gabon ». European Timber Trade Federation, et l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux. Consulté le 22 août 2019. <http://www.timbertradeportal.com/countries/gabon/#legality-profile>.
- ¹¹ Initiative pour la légalité forestière. 2014. « Outil de risque - Gabon. Initiative pour la légalité forestière ». Consulté le 22 août 2019. <https://forestlegality.org/risk-tool/country/gabon#tab-products>.
- ¹² Forest Trends, « FPER ».
- ¹³ Agence d'Investigation Environnementale. 2019. « Toxic Trade : La criminalité forestière au Gabon et en République du Congo et la contamination du marché Américain ». Environmental Investigation Agency. Consulté le 22 août 2019. https://content.eia-global.org/posts/documents/000/000/830/original/Toxic_Trade_EIA-web.pdf?1553480150.
- ¹⁴ Division des statistiques de l'ONU, « UN Comtrade ».
- ¹⁵ Ibid.
- ¹⁶ Ibid.
- ¹⁷ Ibid.
- ¹⁸ Ibid.
- ¹⁹ Ibid.
- ²⁰ Ibid.
- ²¹ Ibid.
- ²² Ibid.
- ²³ FAO. 2020. « Évaluation des ressources forestières mondiales 2020. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ». Consulté le 31 décembre 2020. <http://www.fao.org/3/ca9825en/CA9825EN.pdf>.
- ²⁴ FAO. 2020. « Évaluation des ressources forestières mondiales 2020, Rapport Gabon. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Consulté le 31 décembre 2020. <http://www.fao.org/3/cb0132fr/cb0132fr.pdf>.
- ²⁵ FAO FRA, « Évaluation des ressources forestières mondiales ».
- ²⁶ FAO FRA, « Evaluation des ressources forestières mondiales, Gabon ».
- ²⁷ Forest Stewardship Council (Conseil de Bonne Gestion Forestière). 2024. « FSC Facts & Figures ». Forest Stewardship Council.

Consulté le 17 septembre 2024. <https://connect.fsc.org/impact/facts-figures>.

- ²⁸ PEFC. 2024. « Statistiques mondiales du PEFC : SFM & CoC Certification, mai 2024 ». Programme de reconnaissance des certifications forestières. Consulté le 17 septembre 2024. <https://cdn.pefc.org/pefc.org/media/2024-05/b2eca6ce-ca07-4ff9-b6f5-f3d55932e7a8/dd7890ca-1a26-519c-ba1d-7c590cf26402.pdf>.
- ²⁹ PEFC. 2023. « Statistiques mondiales du PEFC : SFM & CoC Certification, juin 2023 ». Programme de reconnaissance des certifications forestières. Consulté le 17 septembre 2024. <https://cdn.pefc.org/pefc.org/media/2024-06/a9e350c3-db93-4839-86f7-4d9a94690688/51520d79-ed3f-50ea-bf14-b697d21ea180.pdf>.
- ³⁰ FAO. 2022. « FAOSTAT. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ». Consulté le 17 septembre 2024. <https://www.fao.org/faostat/en/#data>.
- ³¹ Revue de la population mondiale. 2024. « Gabon Population 2024 ». Consulté le 4 septembre 2024. https://worldpopulationreview.com/countries/gabon#google_vignette.
- ³² de Wasseige C., Tadoum M., Eba'a Atyi R. et Doumenge C., eds. 2015. « Les forêts du Bassin du Congo : Forêts et changement climatique ». Observatoire des forêts d'Afrique Centrale de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale. Consulté le 21 juillet 2021. <https://agritrop.cirad.fr/578900/1/Forets%20du%20bassin%20du%20congo.pdf>.
- ³³ Conseil National Climat Gabonais. 2021. « Niveau de référence forestier national REDD+ proposé par le Gabon ». Plateforme Web REDD+ de la CCNUCC. https://redd.unfccc.int/files/gabon_frL_submitted_feb2021.pdf.
- ³⁴ Buttoud, Gérard, Alain Karsenty, Jean-Boniface Memvie, Jean-William Sollo et Jukka Tissari. 2005. « Mission technique de diagnostic de la gestion durable des forêts en vue d'atteindre l'objectif 2000 de l'OIBT en appui au gouvernement de la République Gabonaise (janvier-juin 2005) » Consulté le 4 août 2021. https://agritrop.cirad.fr/550910/1/document_550910.pdf.
- ³⁵ Preferred by Nature. 2017. « Évaluation des risques liés à la légalité du bois, Gabon ». Preferred by Nature. Consulté le 3 août 2021. <https://preferredbynature.org/sites/default/files/library/2017-11/NEPCon-TIMBER-Gabon-Risk-Assessment-FR-V1.2.pdf>.
- ³⁶ Conseil National Climat Gabonais, « Gabon's Proposed National REDD+ Forest Reference Level ».
- ³⁷ Ibid.
- ³⁸ Lee, M., 2020. « Construction d'une série temporelle annuelle d'allocations spatiales de terres 1990 - 2020 pour soutenir le niveau de référence forestier REDD+ national proposé par le Gabon ». Université de Duke.
- ³⁹ FRM Ingénierie, 2020. « Analyse des Différentes Sources de Données de Production de Grumes au Gabon ». FRM Ingénierie/ Conseil National Climat Gabonais.
- ⁴⁰ Lee, M., « Construction of annual time series 1990-2020, Gabon ».
- ⁴¹ A. J. Madingou, N'sitou Mabilia, M. Nziengui. 2019. « Etude de l'Etat des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Gabon ». Association Technique Internationale des Bois Tropicaux. <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2020/04/Gabon-RapportEtudeSP.pdf>.
- ⁴² Nasi, Robert, Jean Claude Nguingui, et Ezzine de Blas Driss. 2006. « Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique Centrale : la quête de la durabilité ». Paris : L'Harmattan, <https://agritrop.cirad.fr/534948/>.
- ⁴³ Wily, Liz Alden. 2012. « Les droits fonciers au Gabon : Faire face au passé et au présent ». FERN, 2 juillet. <https://www.fern.org/publications-insight/land-rights-in-gabon-facing-up-to-the-past-and-present-610/>.
- ⁴⁴ de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph.; eds. 2009. « Les Forêts du Bassin du Congo : état des Forêts 2008 ». Office des Publications de l'Union Européenne. <https://www.pfbc-cbfp.org/edf-2008.html>.
- ⁴⁵ Conseil National Climat Gabonais, « Gabon's Proposed National REDD+ Forest Reference Level ».
- ⁴⁶ Compte rendu de la 19^{ème} réunion de la Commission Européenne « Plateforme multipartite sur la protection et la restauration des forêts du monde, y compris l'EUTR/FLEGT » avec un accent sur la mise en œuvre de l'EUTR et du règlement FLEGT, 28 septembre 2023.
- ⁴⁷ Huggins, Christopher. 2021. « Overlaps, Overestimates and Oversights : Understanding Domestic and Foreign Factors in the Land Rush in the Democratic Republic of the Congo ». Dans The Transnational Land Rush in Africa : A Decade after the Spike. Édité par Logan Cochrane et Nathan Andrews, Palgrave : New York, NY, USA.
- ⁴⁸ Conseil National Climat Gabonais, « Gabon's Proposed National REDD+ Forest Reference Level ».

- ⁴⁹ Forest Stewardship Council (Conseil de Bonne Gestion Forestière). 2022. « La superficie certifiée FSC au Gabon augmente de 180 000 hectares. Forest Stewardship Council. Consulté le 17 septembre 2024 ». <https://fsc.org/en/newscentre/events/fsc-certified-area-in-gabon-grows-by-180000-hectares>.
- ⁵⁰ CITES, 2024. « Espèces sélectionnées à la suite de la CdP19 - Examen du commerce important », 27ème Réunion du Comité pour les plantes, juillet 2024. Disponible à l'adresse suivante <https://cites.org/sites/default/files/documents/E-PC27-15-04.pdf>.
- ⁵¹ Base de données sur le commerce CITES. Accessible en ligne le 27 août 2024 à l'adresse suivante : https://trade.cites.org/en/cites_trade/#.
- ⁵² Agence d'investigation environnementale. 2019. « Raw Intelligence : WCTS ». Agence d'investigation environnementale. Consulté le 22 août 2019. <https://eia-global.org/blog-posts/20190522-raw-intelligence-wcts-blog>.
- ⁵³ ONUDC. 2023. « NOCTA : Évaluation de la menace pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ». Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Consulté le 17 septembre 2024. https://www.unodc.org/conig/uploads/documents/NOCTA_Web_Version_25.09.2023.pdf.
- ⁵⁴ Agence d'investigation environnementale. 2019. « Toxic Trade : La criminalité forestière au Gabon et en République du Congo et la contamination du marché Américain » Environmental Investigation Agency. Consulté le 22 août 2019. https://content.eia-global.org/posts/documents/000/000/830/original/Toxic_Trade_EIA-web.pdf?1553480150.
- ⁵⁵ Dewast, Louise. 2019. « Le scandale du bois au Gabon : Comment 300 conteneurs de kevazingo ont disparu », British Broadcasting Corporation, 22 mai. Consulté le 22 août 2019. <https://www.bbc.com/news/world-africa-48363680>.
- ⁵⁶ Billé, Stéphane. 2017. « Gabon : sept responsables de compagnies forestières épinglés pour exploitation illégale ». Agence Ecofin, 4 mai. <https://www.agenceecofin.com/justice/0405-47085-gabon-sept-responsables-de-compagniesforestieres-epingles-pour-exploitation-illegale>.
- ⁵⁷ Dewast, Louise. 2019. « Le scandale du bois au Gabon : Comment 300 conteneurs de kevazingo ont disparu », British Broadcasting Corporation, 22 mai. Consulté le 22 août 2019. <https://www.bbc.com/news/world-africa-48363680>.
- ⁵⁸ Compte rendu de la 22ème réunion de la Commission Européenne « Plateforme multipartite sur la protection et la restauration des forêts du monde, y compris l'EUTR/FLEGT » avec un accent sur la mise en œuvre de l'EUTR et du règlement FLEGT, 29 novembre 2023.
- ⁵⁹ Mongabay. 2023. « La corruption menace la traçabilité du bois à Nkok, au Gabon ». Mongabay. Consulté le 17 septembre 2024. <https://news.mongabay.com/2023/05/corruption-threatens-timber-traceability-in-nkok-gabon/>.
- ⁶⁰ Portail du bois ouvert. « Observations - Vue d'ensemble par catégorie ». Open Timber Portal. Consulté le 5 août 2021. <https://opentimberportal.org/observations>.
- ⁶¹ De Wasseige Carlo, et al, « Les Forêts du Bassin du Congo : Etat des Forêts 2008 ».
- ⁶² Commission des Forêts d'Afrique Centrale, Observatoire des forêts d'Afrique Centrale. « Gestion des forêts et de la filière bois en Afrique Centrale ». Commission des forêts d'Afrique Centrale, Observatoire des forêts d'Afrique Centrale. Consulté le 22 août 2019. https://www.observatoire-comifac.net/africa/forest_management.
- ⁶³ Wenbin, Huang, et Andreas Wilkes. 2013. « Analyse des autorisations accordées aux entreprises chinoises pour investir dans les secteurs minier, agricole et forestier en Afrique. Centre pour la recherche forestière internationale ». Consulté le 22 août 2019. http://www.cifor.org/publications/pdf_files/WPapers/WP124CIFOR.pdf.
- ⁶⁴ Jansson, Johanna, Christopher Burke et Wenran Jiang. 2009. « Les entreprises Chinoises dans les industries extractives du Gabon et de la RDC : Perceptions de la transparence ». Extractive Industries Transparency Initiative, Revenue Watch Institute, et University of Stellenbosch Centre for Chinese Studies. Consulté le 22 août 2019. <https://resourcegovernance.org/sites/default/files/Chinese%20Companies%20in%20the%20Extractive%20Industries%20of%20Gabon%20and%20the%20DRC%20-%20Perceptions%20of%20Transparency.pdf>.
- ⁶⁵ Mongabay. 2022. « Suivre les mouvements des entreprises forestières asiatiques en Afrique Centrale : Analyse ». Mongabay. Consulté le 17 septembre 2024. <https://news.mongabay.com/2022/10/tracking-the-moves-of-asian-forestry-companies-in-central-africa-analysis/>.
- ⁶⁶ Sun, Xiufang. 2014. « Le commerce des produits forestiers entre la Chine et l'Afrique : Une analyse des statistiques d'importation

et d'exportation ». Forest Trends. https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/imported/china-and-africareport-letter_6-17-14pdf-pdf.pdf.

- ⁶⁷ Belligoli, Serena. 2010. « EU, China and the Environmental Challenge in Africa - A case study from timber industry in Gabon ». Université de Louvain la Neuve. Consulté le 22 août 2019. <https://www.ies.be/files/Belligoli-F5.pdf>.
- ⁶⁸ Putzel, Louis, Samuel Assembe-Mvondo, Laurentine Bilogo Bi Ndong, Reine Patrick Banioguila, Paolo Cerutti, Julius Chupezi Tieguhong, Robinson Djeukam, Noël Kabuyaya, Guillaume Lescuyer, et William Mala. 2011. « Le commerce et l'investissement Chinois et les forêts du Bassin du Congo : Synthèse des études de cadrage au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Gabon ». Vol. 67. CIFOR. https://www.cifor.org/publications/pdf_files/WPapers/WP67_Putzel.pdf.
- ⁶⁹ Zafinikamia, Marie-Luce Bia. 2017. « Trois essais sur l'économie des forêts tropicales : le cas du Gabon ». Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Consulté le 22 août 2019. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01916765/document>.
- ⁷⁰ FRM Ingénierie, 2020. Analyse des Différentes Sources de Données de Production de Grumes au Gabon. FRM Ingénierie/ Conseil National Climat Gabonais.
- ⁷¹ Cassagne, B., Diallo Follea, S., 2016. « Impact de la Mesure d'Interdiction d'Exportation des Grumes sur la Forêt, l'Industrie du Bois et l'Economie du Gabon » (No. Report No : ACS20539). Banque mondiale, FRM Ingénierie.
- ⁷² Dougueli, Georges. 2011. « Gabon : qui exploite la forêt Gabonaise ? » Jeune Afrique, 19 mai. Consulté le 22 août 2019. <https://www.jeuneafrique.com/191570/archives-thematique/gabon-qui-exploite-la-for-t-gabonaise/>.
- ⁷³ Agence Ecofin. 2020. « Vers une interdiction des exportations des grumes dans tout le Bassin du Congo ». Agence Ecofin, 21 septembre. Consulté le 5 août 2021. <https://www.agenceecofin.com/bois/2109-80389-vers-une-interdiction-des-exportations-des-grumes-dans-tout-le-bassin-du-congo>.
- ⁷⁴ Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). 2016. « Rapport sur le marché des bois tropicaux (MCT) 20(15), du 1er au 15 septembre 2016 ». Kanagawa, Japon : Organisation Internationale des Bois Tropicaux.
- ⁷⁵ Informations sur les marchés mondiaux du bois. 2017. Global Wood Markets Info Les exportations de placages d'okoumé du Gabon s'implantent en Inde. 6 décembre. Consulté le 30 août 2020. <https://www.globalwoodmarketsinfo.com/okoume-veneers-exports-fromgabon-gain-a-foothold-in-india/>.
- ⁷⁶ Commission Européenne. 2020. « EUTR : Vue d'ensemble à l'échelle de l'Union pour l'année 2019. Aperçu fondé sur l'analyse des informations relatives à l'application du règlement de l'UE sur le bois » (Règlement UE N°995/2010), communiquées par les États membres de l'UE. » Commission Européenne. https://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/30092020_EUTR_Overview%202019.pdf.
- ⁷⁷ Tendances Forestières. 2020. « Meubles en bois et artisanat en bois de l'Inde : Risques liés au commerce de bois récolté illégalement ». Forest Trends. https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2020/09/India_Report_FINAL.pdf.
- ⁷⁸ CITES. 2023. « Strategie Plan d'Action KEVA ». Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction. Consulté le 17 septembre 2024. https://citestsp.org/sites/default/files/project_files/2023-03/2.%20Strategie-Plan%20Action_Keva.pdf.
- ⁷⁹ Ibid.

This Timber Legality Country Risk Dashboard (Dashboard) was drafted by Forest Trends and funded by a grant from the United States Department of State, Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs. The opinions, findings, and conclusions stated herein are those of the authors and do not necessarily reflect those of the United States Department of State or any other party. The United States supports efforts to raise awareness of and combat global illegal logging and associated trade. This dashboard contributes to these ongoing efforts.

The Dashboards have been compiled from publicly available information sources to support risk assessments on the legality of timber products entering international supply chains. The Dashboards are for educational and informational purposes only. The Dashboards have been drafted with input from the Environmental Investigation Agency (EIA) and are subject to external peer review. The Dashboards will be updated periodically based on newly available information.

Forest Trends shall not be liable for any indirect, incidental, consequential, special, punitive or other similar damages, including but not limited to loss of revenues, lost profits, lost data or business interruption or other intangible losses (however such losses are qualified), arising out of or relating in any way to any party's reliance on the information contained in the Dashboards.

